Développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen TEN-RNIS: action communautaire pluriannuelle

1993/0528(SYN) - 17/05/1994 - Comité des régions: avis

Le Comité des régions, dans un avis adopté à l'unanimité, partage les conclusions de la Commission et soutient les deux propositions de décision concernant le développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen (orientations et adoption d'une action pluriannuelle). Le Comité souligne en outre que : - les investissements pour l'Euro-RNIS doivent être rentables au niveau régional; - la Commission doit identifier les secteurs les plus rentables au moindre coût de l'Euro-RNIS. Ces secteurs doivent être prioritaires afin de créer une industrie européenne à haut niveau de compétitivité; - la priorité doit être réservée aux régions périphériques et les pays de l'Est devraient être associés au développement et à l'extension du RNIS; - l'introduction de systèmes RNIS à l'usage des citoyens dans les grandes catégories de mesures est fondamentale (par exemple, en matière d'enseignement, de vie associative, de tourisme et de loisirs).